ACCROCHAGE ACCROCHEUR – CHAPITEAU

À l'occasion, selon l'espace disponible, nous offrons aux artistes des emplacements pour installer des chapiteaux. Dans ce cas, l'artiste doit fournir son chapiteau. Celui-ci doit être blanc et de format 10' x 10'. Le toit du chapiteau ne doit pas être installé. L'artiste doit fournir son système d'accrochage et son propre éclairage ayant un maximum de 200 ampères.

Dans le but ultime de mettre vos œuvres en valeur lors des expositions de l'AAPARS et pour en favoriser l'acquisition par des acheteurs potentiels, voici les règlements que nous vous demandons d'appliquer.

Pour un accrochage accrocheur vous devez considérer les points suivants : l'espace alloué, le choix des œuvres et leur préparation, le matériel nécessaire à apporter ainsi que la disposition des œuvres et cartels.

- Primer la qualité plutôt que la quantité pour le choix de vos œuvres;
- Mettre vos œuvres en valeur par un espace d'exposition aéré;
- Prendre le temps de choisir vos meilleures œuvres;
- Créer une harmonie visuelle déterminée par les styles, sujets ou couleurs;
- Accrocher les petites œuvres au-dessus des grandes ou les aligner verticalement.
- Créer des axes d'alignement.

Avant l'exposition, préparez vos œuvres, vos cartels (fiches descriptives) et le matériel nécessaire pour l'accrochage. L'association fournira l'affichette à votre nom et des cartels vierges pour identifier vos œuvres.

- Encadrez vos œuvres ou peignez les côtés des toiles galeries (1.5 pouce d'épaisseur minimum, sans broches apparentes). Consulter les règlements de l'AAPARS à ce sujet;
- Assurez-vous que chaque œuvre a au dos l'équipement requis pour l'accrochage;
- Utilisez obligatoirement les cartels fournis par l'association (3,5 pouces de large par 2 pouces de haut);
- Complétez les cartels à l'avance en indiquant votre nom, le titre de l'œuvre, ses dimensions sans l'encadrement (hauteur x largeur), le médium et le prix.
 - N. B. Plusieurs visiteurs pensent à tort que lorsque le prix de l'œuvre n'est pas affiché, celui-ci doit être très élevé et ils n'osent pas se renseigner auprès de l'artiste.
- Laissez un minimum de trois pouces entre chaque œuvre. L'espace entre chaque élément d'un diptyque ou d'un triptyque peut être plus petit. Il en va de même pour un groupe de petites œuvres alignées sur le même axe horizontal. Dans ces cas, un deux pouces minimum est accepté.
- N'accrochez rien d'autre que des œuvres dans votre chapiteau et assurez-vous que celles-ci ne débordent pas de votre espace alloué;
- Apportez, si vous le désirez, une chaise ainsi qu'un chevalet pour peindre à l'intérieur du chapiteau;
- N'oubliez pas une petite table pour y déposer vos cartes de visite, cartes de souhaits, signets ou portfolio. Aucun autre sous-produit n'est accepté.

Si vous n'avez pas de voisin immédiat d'un côté ou de l'autre, vous avez l'option de ne pas mettre votre panneau de ce côté. Vous pouvez cependant accrocher vos œuvres dos à dos ou d'un seul côté, selon ce que vous désirez, afin de donner un effet plus aéré à votre chapiteau.

Dans la mesure du possible et selon le système d'accrochage, placez chaque cartel à droite sous chacune de vos œuvres, et cela pour toutes les œuvres dans votre chapiteau. Afin de faciliter la lecture de vos cartels par les visiteurs, la seule exception serait pour la ou les œuvres situées dans la partie la plus proche du sol de votre chapiteau. Il vous est

permis de mettre le cartel à droite sous l'œuvre ou à droite au-dessus de l'œuvre. Si vous mettez le cartel au-dessus de l'œuvre, vous devez allouer cinq pouces entre cette œuvre et les œuvres immédiatement au-dessus.

LE BUT ULTIME DES NORMES DE L'AAPARS EST DE METTRE VOS ŒUVRES EN VALEUR. Aucun objet ne doit être laissé au sol ou sur votre chaise (ex. : sac à main, boîte à lunch, etc.). Ils peuvent être disposés discrètement sous votre table et prévoyez de mettre une nappe sur celle-ci afin que vos articles soient hors de la vue des visiteurs. Seule une boisson peut être mise discrètement sous la chaise. Ainsi, l'œil du visiteur n'est pas distrait par un manteau, une boîte à lunch ou un porte-documents.

Nous voulons une homogénéité dans l'ensemble de l'exposition. Une présentation digne d'une galerie d'art, car nous croyons que vos œuvres en valent la peine.

Veuillez prendre note que des personnes ressources visiteront chacun des espaces d'exposition afin de s'assurer que votre aménagement correspond aux normes de l'AAPARS, et ce, toujours dans le but d'optimiser la présentation de vos œuvres et d'harmoniser les espaces d'exposition de l'ensemble des exposants.